

# Communiqué



## DE PRESSE

Paris, le 1er février 2022

### **Zone à Faibles Emissions (ZFE) métropolitaine : précisions sur le calendrier**

**Dans le cadre du déploiement progressif de la ZFE métropolitaine, le Président de la Métropole du Grand Paris tient à apporter un certain nombre précisions.**

S'agissant du calendrier, comme pour chacune des étapes précédentes, il sera légitimement examiné par le Conseil métropolitain.

Dans tous les cas, en lien avec la Ville de Paris, la prochaine étape de la ZFE métropolitaine sur laquelle les élus auront à se prononcer au printemps 2022 et qui consiste à limiter la circulation des véhicules les plus polluants au Crit'Air 3, à l'intérieur de l'autoroute A86, n'interviendra pas avant début 2023.

D'ici à cette échéance, toutes les études d'impact seront conduites avec l'ensemble des partenaires.

La Métropole du Grand Paris reste dans l'attente de deux demandes formulées auprès de l'Etat :

- Être reconnue comme un territoire d'expérimentation pour la mise en œuvre d'un prêt à taux zéro (PTZ) afin de diminuer le reste à payer des ménages les plus modestes.
- Bénéficier de la mise en place du contrôle sanction automatisé (CSA).

C'est dans ce sens que le Conseil métropolitain a adopté à l'unanimité un vœu lors de sa séance du 9 juillet 2021.

« Ces deux paramètres étant déterminants pour la suite du calendrier de la ZFE », rappelle Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.

La Métropole du Grand Paris reste mobilisée pour améliorer la qualité de l'air et le cadre de vie des métropolitains : en effet, afin de soutenir les particuliers dans leur changement de véhicules, des mesures d'accompagnement, volontaristes et cumulables, sont mises en place dans le cadre d'un guichet unique ([primealaconversion.gouv.fr](https://primealaconversion.gouv.fr)). Les ménages éligibles peuvent déposer un seul et même dossier pour la prime à la conversion et le bonus écologique proposés par l'État et le dispositif « Métropole roule propre ! » (dispositif d'aides de la Métropole du Grand Paris). Cumulées, ces aides peuvent aller jusqu'à 18 000 euros pour l'achat d'un véhicule propre neuf, et jusqu'à 13 000 euros pour l'achat d'un véhicule propre d'occasion.